



**DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020**  
**Commission d'admission en cours de cursus:**  
**équivalence (1<sup>er</sup> cycle) ou intégration (2<sup>nd</sup> cycle)**

**DATE ET LIEU DE LA COMMISSION : 5 SEPTEMBRE 2019 À TOURS**

**■ IDENTITÉ DU CANDIDAT**

Nom : ..... Prénoms : .....

Nom de naissance : .....

Sexe :  Féminin  Masculin  Je m'identifie comme : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département ou pays : ..... Nationalité : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

Adresse courriel (en majuscules) : .....

**■ DEMANDE D'INSERTION**

Année d'étude souhaitée

2  3  4  5

## ■ ÉTUDES ANTÉRIEURES

### Baccalauréat

Intitulé du baccalauréat (ou équivalent) obtenu : .....

Série : ..... Année d'obtention: ..... Académie de : .....

### Études post-bac (fournir impérativement les justificatifs)

| Année | Classe | Nom de l'établissement | Diplôme préparé ou obtenu |
|-------|--------|------------------------|---------------------------|
|       |        |                        |                           |
|       |        |                        |                           |
|       |        |                        |                           |
|       |        |                        |                           |
|       |        |                        |                           |

Date : ..... Signature :

Les deux pages ainsi que les pièces à joindre au dossier administratif (voir notice à conserver) sont à renvoyer à l'adresse suivante :

École supérieure d'art et de design TALM-Tours  
Commission d'admission en cours de cursus  
40, rue du docteur Chaumier  
37000 Tours

**Date limite de réception du dossier : 14 août 2019. Tout dossier incomplet sera refusé.**

# Notice à conserver

## Commission d'admission en cours de cursus Admission: 5 septembre 2019

### ■ Conditions requises pour accéder au concours

Cette commission est destinée aux élèves déjà inscrit(e)s dans une école d'art agréée par le ministère de la Culture, aux candidat(e)s diplômé(e)s d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Les candidat(e)s de l'espace européen doivent justifier, pour leur admission aux semestres 3, 5, 7 ou 9, de 60 crédits européens pour la 2<sup>e</sup> année (une année d'études validée), 120 crédits européens pour la 3<sup>e</sup> (deux années validées) ; 180 pour la 4<sup>e</sup> (trois années validées) ; 240 pour la 5<sup>e</sup> année. Ces crédits peuvent avoir été obtenus :

> « en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (à condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau) ;

> dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Les diplômés obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français ». (*Arrêté du 16 juillet 2013*)

**Les candidat(e)s non francophones** doivent justifier au minimum du niveau B2 au TCF (Test de connaissance du français) ou au DELF (Diplôme d'études en langue française). Pour tout renseignement : <[www.ciep.fr/tcf](http://www.ciep.fr/tcf)>

**Les candidats qui se sont présentés au concours d'avril et qui n'ont pas été reçus ne sont pas autorisés à présenter le concours de septembre.**

### ■ Épreuve de la commission

Cette commission compétente évalue, lors d'un entretien avec le candidat, le dossier de travaux personnels et apprécie l'effective capacité à intégrer le domaine choisi.

### ■ Constitution du dossier de candidature

- > Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
- > la photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport, titre de séjour en cours de validité (pour les candidats étrangers) ;
- > une lettre de motivation ;
- > un chèque de 50,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier) ;
- > une photographie d'identité à coller sur le formulaire d'inscription ;
- > un certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté ;
- > les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours ;
- > les photocopies des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée pour les candidats étrangers (les diplômes chinois doivent être accompagnés du « certificat d'authentification » (**Credentials report**) délivré par le « China Academic Degrees and Graduate Education Development Center » (**CDGDC**) ;
- > la copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les candidats français) ;
- > pour les candidats étrangers la copie du **TCF ou du DELF niveau B2 minimum délivré** par un des centres agréés par le C.I.E.P. (Centre International d'Études Pédagogiques : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)) ;
- > pour la convocation et les résultats : deux enveloppes 11x 22 libellées à vos nom et adresse ;
- > pour le retour du dossier : une enveloppe 23 x 32 libellée à vos nom et adresse ;
- > six timbres autocollants tarif lettre rapide (ne pas les coller sur les enveloppes).

### ■ Envoi du dossier de candidature

Le dossier doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

École supérieure d'art et de design TALM-Tours  
Commission d'admission en cours de cursus  
40, rue du docteur Chaumier  
37 000 Tours

**Date limite d'envoi du dossier : 14 août 2019. Tout dossier incomplet sera refusé.**

### ■ Droits d'inscription

#### Frais d'inscription à la commission

> Droit d'examen pour la constitution du dossier : 50,00 € (non remboursable).

#### Frais d'inscription après réussite à la commission

> Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 - arrêté n°29 12 2018*).

Pour l'année universitaire 2019-2020, ils s'élèvent à :

> Élèves non boursiers : 500 €

> Élèves boursiers :

échelon 7 : 230 €

échelon 6 : 251 €

échelon 5 : 258 €

échelon 4 : 274 €

échelon 3 : 293 €

échelon 2 : 312 €

échelon 1 : 335 €

échelon 0 bis : 353 €

### ■ Contact

École supérieure d'art et de design TALM-Tours

Brigitte Voisin, responsable pédagogique

Ligne directe +33 (0)2 46 67 39 66 – Courriel : [brigitte.voisin@talm.fr](mailto:brigitte.voisin@talm.fr)

<https://esad-talm.fr>